



**Déclaration SE UNSA
CAPD du 6 mai 2010**

Monsieur l'Inspecteur,

Nous souhaitons aborder d'abord un sujet d'actualité avant de passer à l'ordre du jour de cette CAPD.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées partout où les communautés éducatives le souhaitent, la circulaire de rentrée indique clairement que les recteurs et les Inspecteurs d'académie doivent l'encourager. Cette incitation ministérielle a fait, elle, la Une des médias avec plus ou moins de précision suscitant interrogations des collègues, des familles, des élus. Pour l'heure, il ne s'agit pas d'une obligation mais bien d'une incitation à utiliser cette possibilité- déjà existante d'ailleurs... mais nulle part mise en place dans notre département, après les refus rencontrés par certaines équipes en 2008. Avez-vous d'une manière ou d'une autre, à votre niveau, ou relayé par les équipes de circonscription, engagé une réflexion sur ce thème, ou avez-vous prévu de le faire ?

Avec la circulaire de rentrée, le sujet des rythmes s'installe dans le paysage avec l'annonce par le ministre, lors de la clôture des états généraux de la violence à l'École, *d'un grand débat sur les rythmes scolaires. Ce débat devrait débuter en juin et se donner le temps de la discussion en se poursuivant durant plusieurs mois.* L'intention affichée est celle de l'approche globale n'excluant aucun sujet ni aucun acteur. Il s'agira tout de même, pour nous, que les enseignants ne soient pas les derniers écoutés.

Pour ce qui est du mouvement départemental, autre sujet d'actualité s'il en est, je rappelle que le Syndicat des Enseignants s'est opposé, notamment dans les groupes de travail et en CAPD, à la logique du recours à une commission à laquelle sont désormais soumis les collègues postulant sur les directions bénéficiant d'une décharge complète. En ayant recours à la sélection des candidats sur entretien, dans la phase des opérations de mouvement, l'administration s'arroge le droit de choisir les personnels, ou tout au moins d'éliminer certains postulants sur des critères arbitraires, en transgression totale des règles habituelles en vigueur.

Pour le SE-UNSA, s'il est généralement admis que la direction d'une école comptant plus de 13 classes suppose des compétences spécifiques, reste à les décrire clairement et à mettre en place les moyens de formation pour les atteindre. Mais la nomination doit, comme c'est la règle générale dans l'affectation des fonctionnaires d'Etat, s'effectuer en toute transparence et hors de tout arbitraire. C'est la garantie de l'indépendance et de la neutralité des fonctionnaires à l'égard de tous les pouvoirs.

De même, en ce qui concerne plus généralement les vœux de nos collègues, nous avons dès maintenant à soulever quelques problèmes, qui peuvent être techniques, mais qui

relèvent aussi des principes paritaires, et d'une forme de déontologie. Pour ce qui est purement technique, la diffusion à retardement et « par vagues » des accusés de réception des vœux a créé de l'émoi et de l'inquiétude parmi les candidats au mouvement qui ont parfois attendu jusqu'à hier mercredi pour recevoir ce document. Avons-nous une explication à ce dysfonctionnement ? D'autre part, et ce qui est plus grave, les collègues ayant demandé à bénéficier de points pour éloignement de leur conjoint se sont étonnés que ces points ne soient pas attribués sur la totalité de leurs vœux. La circulaire départementale, conformément à ce qui a été entériné en groupe de travail et en CAPD, stipule que 3 points seront accordés à partir de « 40 kms entre le poste (du candidat) et le lieu de travail du conjoint. En aucun cas, il ne peut être question de rentrer dans les vœux des collègues. Cela avait été clairement écarté dans les discussions passées. Il peut en effet y avoir un intérêt pour un collègue à demander un poste à 45 kms plutôt qu'à 38kms, il peut aussi se poser la question de garde des enfants, de point de chute et d'hébergement possible, etc. La bonification doit s'attribuer selon les critères définis et pas selon les vœux émis. Nous rappelons ici notre demande de mise en place d'un groupe de travail de vérification des barèmes qui permettra aux élus paritaires d'exercer leur travail de contrôle dont ils sont redevables à tous leurs collègues.

Jeudi 6 mai 2010,

*Sylvie DESCOMBES pour le **SE-UNSA 71***

